



Le Rapide

De la Beaurivage

Municipalité de Saint-Gilles

Lundi, le 8 janvier 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 636-23

RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 636-23, relatif au *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 8^e jour de janvier 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Raynald Martel', is written over a horizontal line.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 638-23 RELATIF À

À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2024, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 609-22

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 638-23, relatif à *la tarification des biens et services pour l'année 2024, remplaçant le règlement 609-22*;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 8^e jour de janvier 2024



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 639-23 RELATIF AU

TAUX DE TAXATION 2024, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 610-22

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 639-23, relatif à *au Taux de taxation 2024, remplaçant le règlement 610-22*;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 8^e jour de janvier 2024.



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 631-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 615-23 SUR LA CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 631-23, modifiant le règlement 615-23 sur la citation de biens patrimoniaux;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 8^e jour de janvier 2024.



Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier